



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/467  
S/20021  
18 juillet 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 40 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 18 juillet 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à mes précédentes lettres concernant les agressions israéliennes contre le sud du Liban, j'ai l'honneur de vous informer des faits ci-après :

1. Le 12 juillet 1988, le village de Baraachite a été soumis à un violent tir d'artillerie provenant de la "Zone de sécurité". Des hélicoptères de combat israéliens ont pris part à ce bombardement au cours duquel quelque 150 obus se sont abattus sur le village. C'est seulement le jour suivant que le personnel de la Croix-Rouge internationale a été en mesure d'évacuer les victimes. Selon l'une de ces dernières, plus de 150 habitations ont été détruites ou gravement endommagées et ont dû être évacuées par leurs occupants qui ont décidé de se réfugier dans les villages voisins, surtout lorsqu'ils ont vu un certain nombre de véhicules militaires israéliens se regrouper sur un site dominant le village.
2. Les forces israéliennes ont poursuivi leurs attaques contre le village de Qantara. Elles ont ainsi causé la destruction d'environ 150 habitations qui ont dû être évacuées par leurs occupants et ont fait 36 victimes parmi ceux-ci. D'autre part, les forces israéliennes coupent de temps à autre les routes qui mènent au village et ratissent systématiquement les champs environnants, incendiant les cultures et rendant l'accès au village extrêmement périlleux. En outre, les forces israéliennes imposent de sévères restrictions aux jeunes qui sont restés dans le village afin de les empêcher d'en sortir et de les obliger à se joindre à l'"Armée du Liban-Sud". Ces forces ont notamment arrêté les cinq jeunes dont le nom suit : Ali Mahmoud Aliq, Ahmad Mahmoud Aliq, Zaynab Al Miqdad, Zaynab Atawi et Ahmad Ali Al Hussain et les ont incarcérés dans le centre de détention d'Al Khiam.

\* A/43/50.

3. Le 13 juillet 1988, une formation de l'infanterie israélienne de la taille d'une compagnie, appuyée par des hélicoptères de combat a marché sur le village de Lebbaya qu'elle a pilonné. Un certain nombre d'obus ont également atteint le village voisin de Souhmur, causant la mort d'un caporal de l'armée libanaise, Hassan Hussein Ridha.

Le Gouvernement libanais condamne vigoureusement ces attaques israéliennes et met en garde la communauté internationale contre les dangers que leur poursuite et le maintien des pratiques inhumaines d'Israël contre des habitants civils représentent pour la situation dans le sud du Liban et dans l'ensemble de la région. Le Gouvernement libanais insiste sur la nécessité de mettre fin à ces violations de la souveraineté libanaise, de la Charte des Nations Unies et du droit international et exige que des mesures soient prises pour y mettre fin ainsi que pour assurer la libération des Libanais détenus dans le centre d'Al Khiam, ainsi que dans les autres prisons et centres de détention israéliens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

**L'Ambassadeur.**

**Représentant permanent.**

**(Signé) Rachid FAKHOURY**

-----